

ORGANTO FOODS INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Pour l'exercice clos
le 31 décembre 2020**

(En dollars canadiens)



DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Organto Foods Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Organto Foods Inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés n'inclut pas les autres informations et nous ne tirons aucune conclusion d'assurance, quelle qu'elle soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si elles sont significativement incompatibles avec les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons que ces autres informations comportent une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Rakesh Patel.

DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE LLP
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver (Colombie-Britannique)
28 avril 2021

Organto Foods Inc.

États consolidés de la situation financière

(En dollars canadiens)

	31 décembre 2020 (\$)	31 décembre 2019 (\$)
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie	4 133 730	54 565
Débiteurs (notes 5 et 22 d))	915 203	202 923
Stocks (note 6)	40 163	78 401
Charges payées d'avance (note 7)	641 390	175 527
	5 730 486	511 416
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles (note 8)	-	12 226
Titres de placement (note 9)	1 040 582	2 137 389
Prêt (note 10)	-	66 951
	6 771 068	2 727 982
Passifs et capitaux propres négatifs		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 22 c))	2 854 444	2 766 900
Emprunt bancaire (note 13)	-	650 894
Emprunt à rembourser à Omega SA (note 11)	-	23 950
Emprunts à court terme (notes 12 et 22e))	295 954	1 097 024
	3 150 398	4 538 768
Passifs à long terme		
Emprunt bancaire (note 13)	829 454	-
Emprunt au titre du CUEC (note 14)	60 000	-
Obligations convertibles (note 15)	2 969 127	-
Total des passifs	7 008 979	4 538 768
Capitaux propres négatifs		
Capital social (note 16)	24 344 434	17 061 697
Actions à émettre (restituées) (notes 10 et 28)	72 006	(440 494)
Réserves (note 16e))	3 569 819	2 737 436
Déficit	(28 224 170)	(21 169 425)
Total des capitaux propres négatifs	(237 911)	(1 810 786)
	6 771 068	2 727 982

Nature des activités et continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 25)

Événements ultérieurs (note 28)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

États consolidés du résultat global (de la perte globale)

(En dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Ventes (note 24)	11 448 036	3 712 167
Coût des ventes (note 17)	10 375 094	3 491 746
Marge brute	1 072 942	220 421
Frais de vente et frais administratifs (note 18)	838 212	874 822
Frais de gestion (note 22a))	636 165	592 627
Coûts et avantages de la main-d'œuvre	1 137 100	506 858
Rémunération à base d'actions (note 16 b))	912 532	275 047
	(2 451 067)	(2 028 933)
Charge d'intérêts et de désactualisation, montant net	(424 371)	(127 654)
Autre perte (note 19)	(38 575)	(295 718)
Coût de financement (notes 12 et 15)	(74 966)	-
Gain (perte) sur règlement de la dette (note 20)	(2 933 022)	2 684
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 8)	(9 668)	(96 483)
Perte non réalisée sur les titres de placement (note 9)	(1 096 807)	-
Perte de change	(26 269)	(994)
Perte des activités poursuivies	(7 054 745)	(2 547 098)
Gain des activités abandonnées (note 21)	-	2 557 509
Résultat net (perte nette) de l'exercice	(7 054 745)	10 411
Autres éléments du résultat global (de la perte globale) de l'exercice :		
Conversion des devises	(104 073)	94 993
Résultat global (perte globale) de l'exercice	(7 158 818)	105404
Perte par action (note 16 d))		
De base et diluée – activités poursuivies	(0,04)	(0,02)
De base et diluée – activités abandonnées	-	0,02

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Activités d'exploitation		
Résultat net des activités poursuivies	(7 054 745)	(2 547 098)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	4 520	57 226
Créances douteuses	35 174	33 169
Rémunération à base d'actions	912 532	275 047
Charges d'intérêts et de désactualisation	424 323	127 920
Autre perte	59 533	432 342
Bons de souscription émis pour les coûts de financement	74 966	-
Gain (perte) sur règlement de la dette	2 933 022	(2 684)
Perte non réalisée sur les titres de placement	1 096 807	-
Dépréciation des immobilisations corporelles	9 668	96 483
Conversion des devises	91 716	127 052
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement hors trésorerie	(1 412 484)	(1 400 543)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie (note 23)	(573 171)	(110 914)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des activités poursuivies	(1 985 655)	(1 511 457)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	-	(369 576)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 985 655)	(1 881 033)
Activités d'investissement		
Immobilisations incorporelles	-	(1 520)
Produit de la vente d'une filiale	-	321 077
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	319 557
Activités de financement		
Produit du placement privé d'actions, déduction faite des frais d'émission	1 443 895	-
Produit des obligations convertibles, déduction faite des frais d'émission	3 368 943	-
Produit de l'exercice de bons de souscription	465 145	-
Produit de l'emprunt bancaire, déduction faite des frais d'émission	2 198 865	1 310 663
Remboursement de l'emprunt bancaire	(672 913)	(662 500)
Produit des emprunts à court terme	449 920	1 095 469
Remboursement des emprunts à court terme	(777 323)	(183 288)
Produit de l'emprunt au titre du CUEC	60 000	-
Remboursement du principal et de l'intérêt à Omega	-	(3 936)
Intérêts payés	(316 397)	(126 282)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	6 220 135	1 430 126
Incidence des écarts de conversion de devises sur la trésorerie	(155 315)	(3 105)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	4 079 165	(134 455)
Trésorerie à l'ouverture de la période	54 565	189 020
Trésorerie à la clôture de la période	4 133 730	54 565

Information supplémentaire (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(En dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Capital social (\$)	Actions à émettre (annulées) (\$)	Réserves (\$)	Déficit (\$)	Total (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	162 989 355	16 919 767	1 193 846	2 367 396	(21 179 836)	(698 827)
Rémunération à base d'actions (note 16 b))	-	-	-	275 047	-	275 047
Actions émises pour régler les créditeurs (note 16)	2 027 579	141 930	-	-	-	141 930
Actions émises à la réception du permis de culture (note 9)	7 461 538	1 193 846	(1 193 846)	-	-	-
Actions annulées à la vente d'une filiale (note 9)	(7 461 538)	(1 193 846)	-	-	-	(1 193 846)
Actions à annuler dans le cadre de la vente de l'usine de transformation (note 10)	-	-	(440 494)	-	-	(440 494)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	94 993	10 411	105 404
Solde au 31 décembre 2019	165 016 934	17 061 697	(440 494)	2 737 436	(21 169 425)	(1 810 786)
Rémunération à base d'actions (note 16 b))	-	-	512 500	400 032	-	912 532
Actions émises dans le cadre d'un placement privé (note 16)	30 077 900	1 503 895	-	-	-	1 503 895
Bons de souscription émis lors de la prolongation de l'emprunt (note 16)	-	-	-	70 500	-	70 500
Bons de souscription émis sur la facilité de crédit de 8 % (note 16)	-	-	-	30 109	-	30 109
Bons de souscription émis dans le cadre d'un placement privé (note 16)	-	(70 000)	-	140 157	-	70 157
Exercice de bons de souscription (note 16)	7 156 322	627 962	-	-	-	627 962
Actions émises à la conversion d'obligations (note 15)	27 100 000	4 471 500	-	-	-	4 471 500
Actions émises pour régler l'emprunt bancaire (note 13)	13 306 000	665 300	-	-	-	665 300
Option de conversion des obligations convertibles	-	-	-	295 658	-	295 658
Actions émises pour régler les créditeurs (note 16)	990 795	84 080	-	-	-	84 080
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(104 073)	(7 054 745)	(7 158 818)
Solde au 31 décembre 2020	243 647 951	24 344 434	72 006	3 569 819	(28 224 170)	(237 911)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité d'exploitation

Organto Foods Inc. (« Organto » ou « la Société ») se consacre à l'approvisionnement, à la transformation, à l'emballage, à la distribution et à la commercialisation de fruits et légumes biologiques frais et à valeur ajoutée. La Société suit un modèle d'affaires peu capitalistique pour fournir toute l'année bon nombre de fruits et légumes biologiques et de spécialité à une base croissante de consommateurs socialement responsables et soucieux de leur santé. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole boursier « OGO », et de la Bourse de Francfort sous le symbole boursier « OGF ».

Le siège social d'Organto est situé au 1090, rue Hamilton, Vancouver, Colombie-Britannique, V6B 2R9, Canada.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale du coronavirus COVID-19. Depuis lors, des millions de cas de la maladie ont été déclarés dans le monde, y compris dans des régions importantes pour les activités de la Société sur le plan des ventes, de l'approvisionnement en produits et d'autres aspects de sa chaîne d'approvisionnement. La Société a continué d'exercer ses activités pendant l'épidémie. Les chaînes d'approvisionnement des aliments essentiels ont été maintenues en ces temps difficiles, mais non sans problèmes liés à la logistique et à la main-d'œuvre, et la Société a continué de travailler avec ses partenaires d'approvisionnement et ses clients pour alimenter le marché en produits. Alors que la pandémie de coronavirus se propage dans le monde entier, les effets précis sur les activités de la Société sont inconnus pour le moment et difficiles à prévoir. La prolongation de la pandémie, y compris la possibilité que surviennent des vagues supplémentaires dans de nombreux pays déjà touchés, ou une augmentation spectaculaire des mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la transmission du virus pourrait entraîner la fermeture temporaire des principaux fournisseurs tiers de la Société ou de la Société elle-même, ce qui pourrait entraîner une pénurie de matières premières et de produits finis. De plus, si un ou plusieurs clients importants de la Société devaient fermer pendant une période prolongée, la Société pourrait ne pas être en mesure de leur expédier des produits, et les consommateurs pourraient réduire leur volume d'achats, ce qui aurait également une incidence défavorable sur les ventes nettes de la Société. L'un des événements ci-dessus ou d'autres conséquences imprévues pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société continuera de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Si l'hypothèse de la continuité d'exploitation devenait inappropriée, d'autres ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs pourraient être nécessaires. Les activités de la Société ont toujours été financées par l'émission de capital social, des emprunts bancaires, des emprunts à court terme et des emprunts convertibles. Au 31 décembre 2020, la Société avait un fonds de roulement de 2 580 088 \$ (insuffisance de l'actif de 4 027 352 \$ au 31 décembre 2019) et un déficit accumulé de 28 224 170 \$ (21 169 425 \$ au 31 décembre 2019). Par conséquent, la capacité de la Société à réaliser la valeur comptable de ses actifs et à poursuivre ses activités comme entreprise en exploitation est fonction de sa capacité à obtenir un financement supplémentaire au besoin, un soutien financier continu de parties liées, et ultimement de mener des activités rentables à l'avenir. Les facteurs décrits indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

2. Mode de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB ») et aux interprétations du Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »). Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés aux fins de publication le 29 avril 2021.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

(b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, comme l'exigent les prises de position des IFRS. De plus, les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

(c) Base de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales comme suit :

Entité	Emplacement	Participation	Statut
Organto Europe B. V.	Pays-Bas	100 %	Filiale consolidée
Organto de Mexico, S.A.	Mexique	100 %	Filiale consolidée
Organto Argentina S.A.	Argentine	100 %	Filiale consolidée
Organto Guatemala, S.A.	Guatemala	100 %	Filiale consolidée

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Le contrôle existe lorsque l'entité mère a le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité de manière à tirer des avantages des activités de celle-ci. Les filiales sont incluses dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

En 2019, la Société a vendu son ancienne filiale, Medicannabis S.A.S. (« Medicannabis »), une société colombienne, et a comptabilisé un résultat des activités abandonnées de 2 557 509 \$. Voir les notes 9 et 21.

(d) Utilisation d'estimations et de jugements

Estimations et hypothèses importantes

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction de la Société examine régulièrement ces estimations et hypothèses sous-jacentes en fonction de l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les révisions apportées aux estimations sont ajustées de manière prospective dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées.

Les estimations et les hypothèses en cas de risque d'ajustements importants des actifs et des passifs dans les périodes futures comprennent la juste valeur de l'investissement de la Société dans les titres, les estimations de la durée de vie utile des actifs à long terme, l'évaluation des stocks, la recouvrabilité des débiteurs, les passifs financiers, les paiements à base d'actions, la rémunération en actions et la recouvrabilité et l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Jugements importants

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, à l'exclusion de celui impliquant des estimations, qui influe sur l'application des méthodes comptables. Les jugements les plus importants dans la préparation des états financiers de la Société comprennent l'hypothèse selon laquelle la Société continuera d'être une entreprise en exploitation, ainsi que le classement des charges et le classement des instruments financiers.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables

(a) Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées lorsque le contrôle des produits est transféré aux clients de la Société, soit lorsque les produits sont expédiés aux clients. Le circuit de vente et le prix de vente des produits sont à l'entière discrétion du client, et il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. Une fois que les produits sont livrés aux clients de la Société, les risques de désuétude et de perte sont transférés au client, les produits conformes au bon de commande ont été acceptés, les dispositions d'acceptation sont arrivées à échéance ou la Société dispose d'une preuve objective que tous les critères d'acceptation ont été respectés.

Aucun élément de financement n'est réputé existant, puisque les ventes sont effectuées selon des modalités de crédit standard pour le marché.

Une créance est comptabilisée lorsque les produits sont livrés, car il s'agit du moment où la contrepartie est inconditionnelle, car seul le passage du temps est requis avant que le paiement ne soit exigible.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de la Société se composent de produits finis. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des coûts d'achèvement et de mise en vente.

(c) Conversion des devises

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les monnaies fonctionnelles sont les suivantes :

Entité	Monnaie fonctionnelle
Organto Foods Inc.	Dollar canadien
Organto Europe B. V.	Euro
Organto de Mexico, S.A.	Peso mexicain
Organto Argentina S.A.	Peso argentin
Organto Guatemala, S.A.	Quetzal guatémaltèque
Medicannabis, S.A.S.	Peso colombien

Les déterminations de la monnaie fonctionnelle ont été effectuées au moyen d'une analyse des facteurs de considération définis dans IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les éléments non monétaires évalués au coût historique continuent d'être comptabilisés au taux de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont présentés au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change découlant de la conversion ou du règlement d'éléments monétaires sont comptabilisés en résultat dans l'état du résultat global (de la perte globale) de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (de la perte globale) dans l'état du résultat global, si les gains et les pertes découlant de ces éléments non monétaires sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque le gain ou la perte non monétaire est comptabilisé en résultat, la composante de change est également comptabilisée en résultat.

Établissements à l'étranger :

Les résultats financiers et la situation financière des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation de la Société sont convertis comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis aux taux de change de fin de période en vigueur à cette date de clôture;
- les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de la période.

Les écarts de change découlant de la conversion des devises des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et dans la réserve au titre de la conversion des devises de la Société, dans les capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle l'établissement est cédé.

(d) Dépréciation d'actifs à long terme

À chaque date de clôture, la Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs à long terme pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la dépréciation, le cas échéant.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie provenant de l'utilisation continue et qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou l'« UGT »).

Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est réduite à sa valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée en charges dans l'état des résultats.

Les dépréciations comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou n'existe plus. Une dépréciation est réduite s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une dépréciation est reprise uniquement lorsque la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

(e) Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des dépréciations nettes.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs créés par l'entité pour elle-même comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre directe, ainsi que tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement des actifs pour leur utilisation prévue, et les coûts d'emprunt des actifs admissibles. Lors de leur création, les immobilisations corporelles sont classées comme des immobilisations en cours. Lorsque l'actif est prêt à être utilisé, il est transféré de la catégorie des immobilisations en cours à la catégorie pertinente d'immobilisations corporelles et l'amortissement de l'actif commence.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles.

Les gains et les pertes à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en résultat.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Amortissement

L'amortissement a été calculé en fonction du montant amortissable, soit le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de chaque partie d'une immobilisation corporelle, car cela reflète le plus étroitement la consommation attendue des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées de vie utile estimatives utilisées pour les calculs d'amortissement étaient les suivantes :

	Années
Matériel et outillage	10 à 20
Mobilier et autres	5 à 10

(f) Instruments financiers

Classement

La Société classe ses instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou au coût amorti. La Société détermine le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement des instruments d'emprunt dépend du modèle d'affaires que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés à la JVRN. En ce qui concerne les autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable, le jour de l'acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN ou si la Société a choisi de les évaluer à la JVRN.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers de la Société aux termes des IFRS :

Actifs/passifs financiers	Classement IFRS 9
Trésorerie	JVRN
Débiteurs	Coût amorti
Prêts	Coût amorti
Titres de placement	JVRN
Créditeurs	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti
Obligations convertibles	Coût amorti

Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée ou diminuée des coûts de transaction et, par la suite, au coût amorti diminué de toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la JVRN

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges dans l'état du résultat global. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la JVRN sont inclus dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVRN, tout changement associé au risque de crédit de la Société sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes sur créances attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la Société évalue la correction de valeur de l'actif financier à un montant égal aux pertes sur créances attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, la Société évalue la correction de valeur de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour les douze mois à venir. La Société doit comptabiliser dans les états consolidés du résultat global, à titre de plus-value ou moins-value, le montant des pertes sur créances attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la correction de valeur à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les gains et pertes à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans l'état du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations en vertu des passifs financiers sont acquittées, annulées ou échues. En général, la différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et à payer, y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans l'état du résultat global.

(g) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés des comptes de caisse et sont comptabilisés en résultat selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La charge d'intérêts comprend la charge d'intérêts sur les emprunts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est présentée après déduction du produit d'intérêts reçu.

(h) Impôts

L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat, sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres; dans ce cas, il est comptabilisé dans les capitaux propres. La charge d'impôt exigible est l'impôt à payer prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, ajustés pour tenir compte des modifications apportées à l'impôt exigible des exercices précédents.

Les Impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales des différences temporaires en appliquant les taux d'imposition quasi adoptés prévus par la loi qui s'appliquent aux exercices futurs aux différences entre les valeurs comptables des états financiers et la valeur fiscale des actifs et des passifs existants.

L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur l'impôt différé est généralement comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est pratiquement en vigueur.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé s'il est probable que de futurs gains imposables seront disponibles au titre desquels l'actif pourra être utilisé. Dans la mesure où la Société juge qu'il est peu probable qu'un actif d'impôts différés soit recouvré, l'actif d'impôts différés est réduit.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et que la Société a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts exigibles sur une base nette. L'impôt exigible et l'impôt différé se rapportant à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat global.

(i) Perte par action

La perte par action est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le calcul de la perte diluée par action suppose que les options et les bons de souscription en circulation qui sont dans le cours sont exercés et que le produit est utilisé pour racheter des actions de la Société au cours moyen des actions pour la période. L'ajustement consiste à augmenter le nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat dilué par action et n'est comptabilisé que lorsque l'ajustement est dilutif.

(j) Paiements à base d'actions

La Société accorde des attributions à base d'actions, y compris des options, comme un élément de la rémunération des administrateurs, des dirigeants, des employés et des fournisseurs de services.

La Société utilise le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur de toutes les options sur actions attribuées, modifiées ou réglées au cours de la période. La charge salariale est comptabilisée en fonction de la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution, qui est amortie sur la période d'acquisition des droits. Chaque date de clôture précédant l'acquisition des droits, la charge cumulée représentant la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré et la meilleure estimation de la direction des attributions dont l'acquisition des droits est attendue est calculée. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions qui ne sont finalement pas acquises. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu, ainsi que tout montant connexe dans la réserve au titre des paiements à base d'actions, sont portés au crédit du capital social.

4. Nouvelles normes comptables

La Société n'a pas adopté de nouvelles normes comptables ou d'amendements au cours de l'exercice considéré qui ont eu une incidence importante sur ses états financiers.

5. Débiteurs

	31 décembre 2020 (\$)	2019 (\$)
Créances commerciales	861 446	98 254
TVA recouvrable	2 471	13 811
Réclamations d'assurance à recevoir	35 973	76 107
Autre	15 313	14 751
	915 203	202 923

6. Stocks

	31 décembre 2020 (\$)	2019 (\$)
Produits finis	40 163	78 401
	40 163	78 401

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

7. Charges payées d'avance

	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Avances aux producteurs tiers	635 223	161 369
Assurance payée d'avance	6 167	5 833
Autres avances et provisions	-	8 325
	641 390	175 527

8. Immobilisations corporelles

	Matériel et outillage (\$)	Mobilier et autre (\$)	Total (\$)
Coût			
Au 1 ^{er} janvier 2019	282 832	800	283 632
Dépréciation	(240 299)	-	(240 299)
Change	(18 150)	-	(18 150)
Au 31 décembre 2019	24 383	800	25 183
Dépréciation	(26 170)	-	(26 170)
Change	1 787	-	1 787
Au 31 décembre 2020	-	800	800
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2019	(106 361)	(778)	(107 138)
Amortissement de l'exercice	(57 203)	(22)	(57 226)
Dépréciation	143 816	-	143 816
Change	7 591	-	7 591
Au 31 décembre 2019	(12 156)	(800)	(12 956)
Amortissement de l'exercice	(4 520)	-	(4 520)
Dépréciation	16 502	-	16 502
Change	174	-	174
Au 31 décembre 2020	-	(800)	(800)
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2019	12 226	-	12 226
Au 31 décembre 2020	-	-	-

9. Titres de placement

En juin 2019, Organto a conclu une convention d'achat d'actions pour la vente de ses actions de Medicannabis et la propriété intellectuelle connexe (« PI ») qui se composait de licences, de graines et de droits aux cultivars à Xebra Brands Ltd. (« Xebra ») en contrepartie d'une combinaison d'actions Xebra, de trésorerie et de remise de dette. Xebra est une Société fermée de cannabis canadienne en émergence qui développe des produits de consommation à base de cannabis à forte marge, principalement des boissons infusées au cannabis.

Aux termes de la convention, Organto ainsi que les anciens actionnaires et certains conseillers de Medicannabis ont reçu un total de 10 000 000 millions d'actions ordinaires Xebra, soit 7 124 630 actions ordinaires à Organto et 2 875 370 actions ordinaires aux anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis. La Société a obtenu l'approbation des actionnaires et de la TSXV en octobre 2019, et la clôture de la transaction a eu lieu en décembre 2019. À la réception des actions Xebra en décembre 2019, les anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis ont remis les 7 461 538 actions ordinaires d'Organto précédemment émises dans le cadre de l'acquisition de Medicannabis en novembre 2018, et ces actions ont été annulées.

Organto a reçu un produit au comptant de 321 077 \$ en juillet 2019. En plus du produit au comptant, les billets à ordre d'une valeur de 600 000 \$ dus par Organto à Xebra ont fait l'objet d'une remise, et Xebra a pris en charge toutes les dettes et obligations

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

non acquittées de Medicannabis. Organto s'est également vu accorder un droit de préemption pour distribuer les produits de cannabis de Xebra dans toute l'Europe. Aucune valeur n'a été attribuée au droit de préemption, étant donné qu'il est incertain quand ou si Organto peut commencer à distribuer de manière rentable les produits Xebra en Europe.

Puisque les actions Xebra ne sont pas cotées en bourse, leur juste valeur est estimée en utilisant une combinaison du prix du financement le plus récent provenant d'investisseurs externes et du produit attendu pour une valeur comptable totale de 1 040 582 \$ au 31 décembre 2020. Une perte non réalisée de 1 096 807 \$ (néant en 2019) a été comptabilisée en 2020.

10. Prêt

En mars 2019, la Société a conclu une convention de vente de l'usine de transformation et des actifs connexes de la Société, y compris le terrain, les bâtiments et le matériel de transformation situés au Guatemala, à Organizacion de Marcadeo SA (« Omega »), une société contrôlée par l'un des actionnaires fondateurs d'Organto Guatemala, S. A., maintenant une filiale de la Société.

Aux termes de l'entente, Omega a acquis les actifs en l'état pour une contrepartie de 935 450 \$. La contrepartie a été payée par la renonciation à certains prêts (voir la note 11) de la part d'Omega et des parties liées à Organto d'un montant de 428 782 \$ (314 647 \$ US), l'annulation de 5 873 257 actions ordinaires d'Organto et la prise en charge d'un billet sans intérêt payable par Omega d'une somme de 77 185 \$ (56 628 \$ US), exigible au deuxième anniversaire de la date de clôture et garanti par un privilège sur les actifs. La juste valeur des actions à annuler a été établie à 440 494 \$ et la juste valeur du prêt a été établie à 66 174 \$. Le prêt était augmenté à sa valeur nominale sur la durée de 2 ans.

Aux fins de la présentation, la Société a compensé le montant payable à Omega (voir note 11) du montant payable par Omega et a passé en charges le solde net de 47 351 \$ dans les autres produits (pertes) en 2020.

Le tableau suivant présente l'évolution du solde :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	-
Prêt émis	66 174
Augmentation	3 843
Change	(3 066)
Solde au 31 décembre 2019	66 951
Augmentation	5 534
Change	(1 691)
Compensation du montant payable à Omega (note 11)	(23 443)
Passé en charges au cours de l'exercice (note 19)	(47 351)
Solde au 31 décembre 2020	-

11. Emprunt à rembourser à Omega SA

Au 31 décembre 2018, la Société avait un emprunt d'un montant de 270 212 \$ (198 248 \$ US) à rembourser à Omega.

Cet emprunt a été partiellement réglé lorsque la Société a vendu son usine de transformation au Guatemala (voir la note 10). Aux termes de la convention de vente, une partie de la contrepartie payée consistait en la remise de 175 348 \$ US du prêt d'Omega, ce qui laissait un solde de 30 320 \$ (22 900 \$ US). La Société a effectué un paiement de 3 000 \$ US en octobre 2019 et un administrateur de la Société a versé 1 500 \$ US en décembre 2019, laissant un solde de 18 400 \$ US à payer une fois toutes les conditions de la convention de vente remplies et dans un délai de cinq jours ouvrables après la clôture d'un financement par actions d'au moins 200 000 \$.

Aux fins de la présentation, la Société a compensé ce montant payable à Omega du montant payable par Omega (voir la note 10) et a passé en charges le solde net de 47 351 \$ dans les autres produits (pertes) en 2020 (note 19).

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du solde :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	270 212
Emprunt réglé	(238 999)
Paielements effectués par la Société	(3 936)
Paielements effectués par une partie liée	(1 952)
Change	(1 375)
Solde au 31 décembre 2019	23 950
Change	(507)
Compensation au moyen de la créance d'Omega	(23 443)
Solde au 31 décembre 2020	-

12. Emprunts à court terme

Emprunts garantis portant intérêt

Au cours de 2019, la Société a reçu 419 100 \$ au titre d'emprunts à court terme de plusieurs parties, y compris des dirigeants et des administrateurs. Ces emprunts étaient garantis par une partie des titres de placement de la Société et portaient intérêt au taux annuel de 12 % pour une durée de six mois. En février 2020, la Société a émis 2 135 764 bons de souscription relativement à ces emprunts garantis portant intérêt de 419 100 \$. Ces bons de souscription pouvaient être exercés pendant une période de 12 mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action.

En avril 2020, la Société a conclu des ententes pour prolonger ces emprunts comme suit : 211 500 \$ des emprunts qui devaient venir à échéance en avril 2020 et 72 600 \$ des emprunts qui devaient venir à échéance en juin 2020, désormais arriveraient à échéance le 3 octobre 2020 et le 13 décembre 2020, respectivement. Les emprunts restants de 135 000 \$ qui devaient venir à échéance en avril 2020 ont été prolongés jusqu'au 3 juillet 2020. Aucune autre modification n'a été apportée aux modalités de ces emprunts.

La Société a émis des obligations convertibles (note 15) pour régler un montant de 73 500 \$ et 1 200 000 actions ordinaires (note 16) pour régler un montant de 60 000 \$ de ces emprunts. Les emprunts restants d'un montant de 285 600 \$ ont été remboursés au comptant.

Emprunts non garantis portant intérêt

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a reçu des crédits-relais de 818 740 \$ d'initiés et de certains actionnaires. Les taux d'intérêt variaient de 0 % à 8 %, les intérêts étant payés en versements mensuels égaux d'un montant total de 5 000 \$ par mois pour tous les emprunts portant intérêt. Deux de ces emprunts ont été réglés en mars 2019 lorsque la Société a vendu son usine de transformation au Guatemala. Aux termes de la convention de vente, une partie de la contrepartie payée consistait en la remise des prêts d'Omega venant à échéance les 27 mars et 5 avril 2019. Tous les emprunts étaient non garantis et d'une durée d'un an.

En avril 2019, la Société a conclu une entente visant à prolonger d'un an les crédits-relais non garantis restant dus qui portaient intérêt. En avril 2020, la Société a conclu une nouvelle entente visant la prolongation de ces crédits-relais jusqu'au 15 mars 2021, puis en juin 2020, la date d'échéance a été reportée de nouveau au 1^{er} octobre 2021. Ces crédits-relais portent maintenant intérêt au taux annuel de 12 % et sont assujettis à des versements mensuels de capital et d'intérêts de 12 500 \$ à compter de juillet 2020. Ces crédits-relais sont également assujettis à des paiements forfaitaires supplémentaires fondés sur les fonds obtenus au moyen de financements par actions, de l'exercice de bons de souscription et du produit tiré de la cession des titres de placement de la Société.

Dans le cadre de l'entente de prolongation conclue en avril 2020, la Société a convenu d'attribuer 1 500 000 bons de souscription au prêteur pour une période de dix-huit mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action, sous réserve des politiques de la Bourse de croissance TSX relatives aux paiements de capital auxquels les bons de souscription s'appliquent. Ces bons de souscription ont été émis en juillet 2020 et ont une juste valeur totale de 70 500 \$ qui a été passée en charges à titre de coût de financement au

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

cours de la période considérée. La juste valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 122 %, taux d'intérêt sans risque de 0,24 %, durée prévue de 1,5 an et aucun rendement en dividende. Les intérêts courus de 2 919 \$ sont comptabilisés dans les charges à payer.

Les paiements réguliers et forfaitaires combinés en 2020 s'élevaient à 213 783 \$, dont 167 650 \$ ont été appliqués au capital et 46 133 \$ aux intérêts. En octobre 2020, le prêteur a exercé les 1 500 000 bons de souscription émis en juillet 2020 et le coût d'exercice de 97 500 \$ de ces bons de souscription a été appliqué au capital des emprunts non remboursés. Une perte de change de 2 174 \$ a été réalisée sur les paiements d'emprunts effectués au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, 295 954 \$ au titre d'emprunts non garantis portant intérêt demeurent impayés. Voir la note 28.

Emprunts non garantis ne portant pas intérêt

En 2018 et 2019, la Société a reçu 364 785 \$ en emprunts à court terme de plusieurs parties, y compris des dirigeants et des administrateurs, dont certains étaient libellés et remboursables en dollars américains et en euros. Ces emprunts n'étaient assortis d'aucune condition de remboursement fixe. En 2019, 55 000 \$ au titre des emprunts ont été pris en charge par Xebra (note9) et la Société a remboursé 94 085 \$ et a converti 91 500 \$ au titre des emprunts en emprunts garantis portant intérêt. Une perte de change de 4 475 \$ a été réalisée relativement à ces emprunts en 2019.

Au cours de l'année 2020, la Société a reçu un montant au comptant de 484 070 \$ et a converti un montant de 72 603 \$ des créanciers en emprunts à court terme, dont certains étaient libellés en dollars américains et en euros. Ces emprunts n'étaient assortis d'aucune condition de remboursement fixe. En 2020, la Société a remboursé 410 700 \$ et réglé 284 150 \$ au titre des emprunts en émettant des obligations convertibles (note15). Une perte de change de 25 415 \$ a été réalisée relativement à ces emprunts en 2020.

Billets à ordre en faveur de Xebra

La Société a signé des billets à ordre en faveur de Xebra pour un produit au comptant de 114 000 \$ en 2019. En 2019, la Société a signé un autre billet à ordre payable à Xebra d'un montant total de 486 000 \$ en contrepartie d'un produit au comptant de 396 731 \$ et de paiements d'un montant total de 13 150 \$ par Xebra directement aux fournisseurs pour le compte d'Organto. Ces billets ne portaient pas intérêt et étaient payables à vue à tout moment après le 7 mai 2019. Immédiatement avant la vente de sa filiale Medicannabis, des prêts à court terme de 55 000 \$ nous ont été consentis par deux administrateurs, comme mentionné ci-dessus, et 21 119 \$ en remboursements de dépenses payables à ces administrateurs ont été pris en charge par Xebra, puis inclus dans les billets à ordre de 600 000 \$ qui ont fait l'objet d'une renonciation de la part de Xebra.

Comme tous ces emprunts sont prévus d'être remboursés dans un avenir rapproché, ils sont comptabilisés à leur montant d'emprunt respectif qui est considéré comme étant une excellente approximation de leur juste valeur.

		31 décembre 2020	2019
Date d'échéance	Taux d'intérêt	(\$)	(\$)
Emprunts garantis portant intérêt			
24 avril 2020	12 %	-	55 000
3 juillet 2020	12 %	-	196 500
3 octobre 2020	12 %	-	95 000
13 décembre 2020	12 %	-	72 600
		-	419 100
Emprunts non garantis portant intérêt			
1 ^{er} octobre 2021	12 %	295 954	558 199
Emprunts non garantis ne portant pas intérêt			
Aucune date d'échéance fixe	0 %	-	119 725
Total des emprunts à court terme		295 954	1 097 024

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du solde des emprunts :

	(\$)
Solde au 31 décembre 2018	926 387
Nouveaux emprunts	1 129 737
Emprunts réglés	(171 338)
Capital remboursé	(183 288)
Emprunts remis (note 9)	(600 000)
Change	(4 474)
Solde au 31 décembre 2019	1 097 024
Nouveaux emprunts	484 070
Capital remboursé	(974 314)
Pour régler les crédetes	72 603
Obligations convertibles émises	(357 650)
Actions ordinaires émises	(60 000)
Change	34 221
Solde au 31 décembre 2020	295 954

13. Emprunt bancaire

En janvier 2019, la Société a établi une facilité de crédit renouvelable auprès d'une banque mexicaine pour un montant maximal de 500 000 \$ US. Les intérêts étaient payables mensuellement à un taux de 12 % sur les fonds empruntés. Les fonds empruntés devaient être remboursés dans un délai de 180 jours, après quoi ils pouvaient être empruntés de nouveau. En juin 2020, la facilité de crédit a été augmentée à 1 000 000 \$ US. La facilité de crédit était garantie par une obligation convertible pouvant être émise afin de régler le capital emprunté. En octobre 2020, une obligation convertible d'une valeur nominale de 677 500 \$ a été émise et immédiatement convertie en 13 550 000 actions ordinaires pour régler un montant de 500 000 \$ US au titre de la facilité de crédit. En novembre 2020, une obligation convertible d'une valeur nominale de 677 500 \$ a été émise et immédiatement convertie en 13 550 000 actions ordinaires pour régler le solde de 500 000 \$ US de la facilité de crédit. La valeur de marché des 27 100 000 actions ordinaires émises était de 4 471 500 \$ et la différence entre la valeur de marché des actions et la valeur nominale des obligations d'un montant de 3 116 500 \$ a été comptabilisée à titre de perte sur le règlement du prêt bancaire (note 16).

En décembre 2020, une nouvelle facilité de crédit renouvelable d'une durée de deux ans a été établie auprès de la même banque pour un montant de 750 000 \$ US et le montant total a été prélevé. Les intérêts sont payables mensuellement à un taux annuel de 8 %. La facilité de crédit est garantie par une obligation convertible pouvant être émise à la discrétion de la Société afin de régler le capital emprunté. Les coûts engagés à l'égard de l'émission de l'emprunt et de la sûreté connexe ont été déduits du produit et seront amortis sur la durée de deux ans de l'emprunt. Un total de 3 210 500 actions ordinaires peuvent être émises en vertu de la sûreté afin de régler le capital emprunté.

Le tableau suivant présente l'évolution du solde :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	-
Produit de la facilité de crédit de 12 %	1 325 063
Palements effectués au titre de la facilité de crédit de 12 %	(660 220)
Change	(13 949)
Solde au 31 décembre 2019	650 894
Produit de la facilité de crédit de 12 %	1 362 369
Palements effectués au titre de la facilité de crédit de 12 %	(672 916)
Règlement au moyen d'actions par le biais d'obligations convertibles	(1 355 000)
Produit de la facilité de crédit de 8 %	962 625
Frais d'émission d'emprunt	(126 129)
Change	7 608
Valeur comptable au 31 décembre 2020	829 454

14. Emprunt au titre du CUEC

La Société a reçu un produit de 40 000 \$ en septembre 2020 et un produit additionnel de 20 000 \$ en décembre 2020 en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »). L'emprunt porte intérêt à 0 %, et aucun remboursement de capital n'est requis. L'emprunt peut être remboursé en tout temps et un montant de 20 000 \$ sera remis si l'emprunt est remboursé intégralement avant le 31 décembre 2022. Si l'emprunt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il peut être converti en un emprunt à terme de trois ans portant intérêt au taux annuel de 5 % payable mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2023.

15. Obligations convertibles

Série de mai 2022

En mai 2020, la Société a conclu un placement privé d'obligations convertibles d'une valeur nominale totale de 720 300 \$. Les obligations ne sont pas garanties, ont une durée de deux ans et portent intérêt au taux annuel de 10 % payable à terme échu à compter de l'année suivant leur date d'émission. Les obligations sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,05 \$ l'action au cours des 12 premiers mois, puis de 0,10 \$ l'action par la suite. Les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des obligations en tout temps. La Société a le droit d'exiger la conversion des obligations.

La Société a calculé un montant de 684 254 \$ comme étant la juste valeur de la composante passif des obligations, le montant résiduel de 36 046 \$ étant attribué à la composante capitaux propres des obligations. La composante passif des obligations est augmentée à la valeur nominale de l'emprunt sur la durée de deux ans.

Certaines obligations ont été émises pour régler les créanciers, les emprunts à court terme et les intérêts courus de la Société. Un montant total de 22 430 \$ en honoraires d'intermédiation a été payé au comptant et a été attribué aux composantes passif et capitaux propres des obligations. Les intermédiaires ont également reçu 223 300 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,10 \$ pour une période de deux ans. La juste valeur totale de ces bons de souscription d'intermédiaires était négligeable.

Des obligations d'une valeur nominale de 665 300 \$ ont été converties en 2020, ce qui a donné lieu à l'émission de 13 306 000 actions ordinaires. Des intérêts courus de 29 336 \$ ont été payés au comptant. Des intérêts courus de 8 366 \$ ont été comptabilisés dans les charges à payer.

Série de décembre 2022

En décembre 2020, la Société a conclu un placement privé d'obligations convertibles d'une valeur nominale totale de 3 356 850 \$. Les obligations ont une durée de deux ans et portent intérêt au taux annuel de 8 % payable à terme échu à compter de l'année suivant leur date d'émission.

Les obligations sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,30 \$ l'action, et les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des obligations en tout temps. Si, à tout moment après le 29 avril 2021, le cours de clôture des actions de la Société dépasse 0,45 \$ ou plus pendant dix jours de bourse consécutifs, la Société a le droit d'exiger la conversion des obligations.

La Société a calculé un montant initial de 3 076 872 \$ comme étant la juste valeur de la composante passif des obligations, le montant résiduel de 279 978 \$ étant attribué à la composante capitaux propres des obligations. La composante passif des obligations est augmentée à la valeur nominale de l'emprunt sur la durée de deux ans.

Un montant total de 191 775 \$ en honoraires d'intermédiation a été attribué aux composantes passif et capitaux propres des obligations, dont 126 084 \$ au comptant. Les intermédiaires ont également reçu 420 280 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ pour une période de deux ans. Ces bons de souscription d'intermédiaires ont une juste valeur totale de 65 691 \$ qui a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 125 %, taux d'intérêt sans risque de 0,21 %, durée prévue de 2 ans et aucun rendement en dividende.

Des intérêts courus de 1 472 \$ ont été comptabilisés dans les charges à payer.

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette convertible :

	(\$)
Obligations convertibles émises pour :	
Trésorerie	3 517 457
Pour régler les créditeurs	201 550
Régler les emprunts à court terme	357 093
Régler les intérêts courus	1 050
	4 077 150
Attribué à la composante capitaux propres	(298 907)
Coûts de transaction	(197 088)
Augmentation	61 652
Converties	(673 680)
Solde au 31 décembre 2020	2 969 127

Voir la note 28.

16. Capital social

a) Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 2020, la Société avait 243 647 951 (165 016 934 au 31 décembre 2019) actions ordinaires émises et en circulation. Les actions ordinaires émises comprennent 5 873 257 actions ordinaires devant être annulées à l'achèvement de la documentation relative à la vente de l'usine de transformation de la Société et des actifs connexes au Guatemala (voir la note 10).

En avril 2019, la Société a émis 7 000 000 actions ordinaires aux actionnaires initiaux de Medicannabis conformément aux modalités de la convention d'acquisition de 2018 qui exigeaient que ces actions soient émises à la réception d'une licence pour la culture de cannabis, licence qui a été obtenue en janvier 2019. En avril 2019, Organto a également émis 461 538 actions ordinaires à titre d'honoraires d'intermédiation.

En décembre 2019, à la réception d'actions Xebra (note 9), les anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis ont remis les 7 461 538 actions ordinaires d'Organto précédemment émises, et ces actions ont été annulées.

En décembre 2019, la Société a également subi une perte de 18 382 \$ lorsqu'elle a émis 2 027 579 actions ordinaires d'une juste valeur de 141 930 \$ pour régler des dettes d'un montant de 123 548 \$. De ces dettes, un montant de 12 500 \$ correspondait à des frais de gestion d'un employé engagés au cours de la période allant de juin 2018 à mai 2019. Le solde de 111 048 \$ se rapporte à des produits et services fournis à la Société en 2018. Les actions émises en vertu de ces règlements de dette en actions ont des périodes de détention se terminant entre le 11 avril et le 11 décembre 2020.

En mai 2020, la Société a effectué un placement privé sans courtier de 30 077 900 unités en deux tranches. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix de 0,10 \$ pour une période de deux ans. Si, à tout moment après quatre mois à compter de la date d'émission, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société se négociant à la TSX-V est égal ou supérieur à 0,15 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs ou plus, la Société peut, à sa discrétion exclusive, avancer la date d'expiration des bons de souscription à la première des dates suivantes à survenir : le 30^e jour après la date à laquelle cet avis est donné ou la date d'expiration initiale des bons de souscription.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

En mai 2020, la Société a clôturé la première tranche de son placement privé sans courtier et a émis 14 000 000 d'unités pour un produit brut de 700 000 \$. La Société a appliqué la méthode résiduelle pour comptabiliser l'émission des bons de souscription, et a comptabilisé 70 000 \$ dans les réserves (note 16e)).

En juin 2020, la Société a clôturé la deuxième et dernière tranche de son placement privé sans courtier et a émis 16 077 900 unités pour un produit brut de 803 895 \$, dont 1 200 000 unités ont été émises pour régler des emprunts à court terme d'un montant de 60 000 \$ (note 12). La Société a appliqué la méthode résiduelle pour constater l'émission des bons de souscription, et a comptabilisé un montant de néant dans les réserves puisque la valeur totale du produit a été attribuée au capital social.

En octobre 2020, la Société a réglé un montant de 84 080 \$ des créiteurs en émettant 990 795 actions ordinaires.

En octobre 2020, la Société a émis 2 204 872 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription. Aucun produit au comptant n'a été reçu; le produit de 143 317 \$ a plutôt été attribué au capital de certains emprunts à court terme. En décembre 2020, la Société a émis 4 951 450 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription. Un produit au comptant de 465 145 \$ a été reçu et un montant de 119 500 \$ a été attribué au règlement de certains créiteurs.

Des obligations d'une valeur nominale de 665 300 \$ ont été converties en 2020, ce qui a donné lieu à l'émission de 13 306 000 actions ordinaires (note 15).

En novembre et décembre 2020, le prêt bancaire de 1 355 000 \$ a été réglé au moyen d'obligations convertibles, et 27 100 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 4 471 500 \$ ont été émises (note 13).

En décembre 2020, la Société a convenu d'émettre 2 000 000 d'actions à certains dirigeants à titre de prime d'embauche. Ces actions d'une juste valeur de 512 500 \$ ont été émises après le 31 décembre 2020 (note 28).

Voir la note 28.

b) Options sur actions

La Société a adopté un régime permanent d'options sur actions en vertu duquel le conseil d'administration peut, de temps à autre, attribuer des options aux administrateurs, dirigeants, employés ou fournisseurs de services non salariés jusqu'à concurrence de 10 % des actions ordinaires en circulation de la Société à tout moment, déduction faite des options sur actions déjà réservées aux fins d'émission dans le cadre d'options sur actions attribuées en vertu de régimes d'options sur actions antérieurs de la Société ou attribuées en vertu de tout autre régime d'achat incitatif des employés que la Société pourrait adopter. Les options attribuées doivent être exercées au plus tard cinq ans après la date d'attribution ou au cours d'une période plus courte établie par le conseil d'administration de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 5 475 000 options sur actions ont été attribuées. En 2019 et 2020, 1 361 250 et 2 236 250 options sur actions ont été acquises, respectivement, tandis que 1 361 250, 486 250 et 30 000 options sur actions seront acquises en 2021, 2022 et 2023, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 5 880 000 options sur actions ont été attribuées. En 2020, 1 391 000 options sur actions ont été acquises, tandis que 1 866 000 et 1 191 000 options sur actions seront acquises en 2021 et 2022, respectivement. En 2023 et 2024, 716 000 options sur actions seront acquises par année.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution des options sur actions de la Société :

	Total des options		Options pouvant être exercées	
	Total des options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	12 430 000	0,16	6 422 917	0,18
Attribuées	5 475 000	0,07	1 361 250	0,07
Confisquées	(4 321 666)	0,156	(3 016 250)	0,167
Échues	(573 334)	0,146	(573 334)	0,142
Acquises	-	-	1 909 167	0,136
Solde au 31 décembre 2019	13 010 000	0,124	6 103 750	0,147
Attribuées	5 880 000	0,155	1 191 000	0,158
Acquises	-	-	3 158 750	0,087
Confisquées	(1 000 000)	0,18	-	-
Échues	(1 565 000)	0,191	(1 565 000)	0,191
Solde au 31 décembre 2020	16 325 000	0,125	8 888 500	0,119

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions de la Société en circulation pouvant être exercées au 31 décembre 2020 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre moyen d'années avant l'échéance	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées
0,07	3,96	5 725 000	3 617 500
0,08	3,42	150 000	60 000
0,10	4,12	3 280 000	841 000
0,135	2,95	2 825 000	1 995 000
0,15	2,49	600 000	360 000
0,18	2,29	1 845 000	1 620 000
0,265	4,98	1 900 000	395 000
	3,69	16 325 000	8 888 500

La Société comptabilise une rémunération à base d'actions sur la période d'acquisition des options sous-jacentes en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes pour les options ayant des dates d'acquisition définies et en utilisant la méthode binomiale pour les options acquises en fonction des conditions du marché. Les méthodes d'établissement du prix des options exigent la formulation d'hypothèses très subjectives, notamment la volatilité prévue des cours. Les changements dans les hypothèses subjectives peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur et les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une évaluation unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société, qui ont été attribuées ou acquises au cours de la période. La juste valeur des options attribuées en 2020 a été calculée à l'aide du modèle de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue des cours de 119 % à 123 %, taux d'intérêt sans risque de 0,30 % à 0,52 %, durées prévues de 1 à 5 ans et aucun rendement en dividende. La juste valeur des options attribuées en 2019 a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue des cours de 117 % à 120 %, taux d'intérêt sans risque de 1,31 % à 1,57 %, durée prévue de 5 ans et aucun rendement en dividende. La juste valeur des options attribuées en 2018 a été calculée à l'aide du modèle de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue des cours de 121 % à 128 %, taux d'intérêt sans risque de 1,90 %, durée prévue de 5 ans et aucun rendement en dividende.

La juste valeur des options attribuées en 2020 s'est établie à 628 060 \$ (266 625 \$ en 2019) et la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 400 032 \$ en 2020 (275 047 \$ en 2019).

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

c) Bons de souscription

En février 2020, la Société a émis 2 135 764 bons de souscription relativement aux emprunts garantis portant intérêt de 419 100 \$ émis à la fin de 2019. Ces bons de souscription pouvaient être exercés pendant une période de 12 mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action (note 12). La juste valeur de ces bons de souscription était négligeable.

En mai 2020, la Société a émis 223 300 bons de souscription relativement aux obligations convertibles émises en mai 2020 (note 15). Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de deux ans à un prix d'exercice de 0,10 \$ l'action. La juste valeur de ces bons de souscription de 4 446 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 122 %, taux d'intérêt sans risque de 0,44 %, durée prévue de deux ans et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été passée en charges à titre de coût de financement au cours de l'exercice.

En mai 2020, la Société a émis 7 000 000 bons de souscription dans le cadre de la première tranche du placement privé d'actions sans courtier réalisé en mai 2020 (note 16a)). Ces bons de souscription pouvaient initialement être exercés pendant une période de deux ans au prix d'exercice de 0,10 \$ l'action et étaient assujettis à une disposition d'expiration accélérée. Cette disposition a été appliquée en décembre 2020, la date d'échéance étant changée pour janvier 2021. La Société a appliqué la méthode résiduelle pour constater l'émission des bons de souscription, et a comptabilisé leur juste valeur de 70 000 \$ dans les réserves (note 16e)).

En juin 2020, la Société a émis 8 038 950 bons de souscription dans le cadre de la deuxième et dernière tranche du placement privé d'actions sans courtier réalisé en juin 2020 (note 16a)). Ces bons de souscription pouvaient initialement être exercés pendant une période de deux ans au prix d'exercice de 0,10 \$ l'action et étaient assujettis à une disposition d'expiration accélérée. Cette disposition a été appliquée en décembre 2020, la date d'échéance étant changée pour janvier 2021. La Société a appliqué la méthode résiduelle pour constater l'émission des bons de souscription dont la juste valeur a été calculée à néant.

En juillet 2020, la Société a émis 1 500 000 bons de souscription dans le cadre de l'entente conclue en avril 2020 visant à prolonger les emprunts non garantis portant intérêt initialement émis en 2018. Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de 18 mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action (note 12). La juste valeur de ces bons de souscription de 70 500 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 122 %, taux d'intérêt sans risque de 0,24 %, durée prévue de 1,5 an et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été passée en charges à titre de coût de financement au cours de l'exercice.

En décembre 2020, la Société a émis 420 280 bons de souscription relativement aux obligations convertibles émises en décembre 2020 (note 15) et 192 630 bons de souscription relativement à la facilité de crédit de 8 % établie en décembre 2020 (note 13). Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de deux ans à un prix d'exercice de 0,30 \$ l'action. La juste valeur de ces bons de souscription de 95 800 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 125 %, taux d'intérêt sans risque de 0,21 %, durée prévue de deux ans et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été comptabilisée à titre de frais d'émission des obligations et de l'emprunt bancaire et elle est comptabilisée à titre de compensation des soldes de l'emprunt bancaire et des obligations convertibles et sera amortie sur leur durée prévue de deux ans.

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation pouvant être exercés au 31 décembre 2020 :

Date d'attribution	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice (\$)	Date d'échéance
Mars 2020	1 130 892	0,065	Mars 2021
Mai 2020	223 300	0,10	Mai 2022
Mai 2020	7 000 000	0,10	Janvier 2021
Juin 2020	3 387 500	0,10	Janvier 2021
Décembre 2020	612 910	0,30	Décembre 2022
	12 354 602	0,107	

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution des bons de souscription de la Société :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	51 590 378	0,17
Échues	(46 090 378)	0,16
Solde au 31 décembre 2019	5 500 000	0,20
Émis	19 510 924	0,10
Exercés	(7 156 322)	0,088
Échues	(5 500 000)	0,20
Solde au 31 décembre 2020	12 354 602	0,107

Voir la note 28.

d) Perte par action

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020 (#)	2019 (#)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et dilué	186 075 100	168 257 538

e) Réserves

	Options (\$)	Bons de souscription (\$)	Autres réserves (\$)	Conversion cumulative (\$)	Total (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	793 080	235 471	592 513	746 332	2 367 396
Rémunération à base d'actions	275 047	-	-	-	275 047
Résultat global cumulatif	-	-	-	94 993	94 993
Solde au 31 décembre 2019	1 068 127	235 471	592 513	841 325	2 737 436
Rémunération à base d'actions	400 032	-	-	-	400 032
Juste valeur des bons de souscription émis	-	240 766	-	-	240 766
Option de conversion des obligations convertibles	-	-	295 658	-	295 658
Perte globale cumulative	-	-	-	(104 073)	(104 073)
Solde au 31 décembre 2020	1 468 159	476 237	888 171	737 252	3 569 819

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

17. Coût des ventes

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Achats de produits	9 211 920	2 977 917
Matières et transport	1 033 993	485 663
Autres	129 181	28 166
	10 375 094	3 491 746

18. Frais de vente et frais administratifs

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Administration et bureau	555 881	387 148
Honoraires professionnels	241 059	382 554
Coûts indirects et charges d'exploitation	6 098	71 951
Créances douteuses	35 174	33 169
	838 212	874 822

19. Autre perte (gain)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Réévaluation des avances à des tiers producteurs et fournisseurs de services	17 575	48 053
Réévaluation des réclamations d'assurance à recevoir	(31 279)	317 031
Réévaluation (recouvrement) de la TPS et de la TVA	10 980	(37 695)
Vente d'une filiale inactive	(6 052)	-
Réévaluation de la créance nette d'Omega (notes 10 et 11)	47 351	-
Réévaluation des stocks de matières d'emballage	-	58 524
Remboursement des frais de gestion	-	(90 195)
	38 575	295 718

20. Gain (perte) sur le règlement de la dette

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Perte sur actions lors du règlement d'un emprunt bancaire (note 13)	(3 116 500)	-
Perte sur actions lors du règlement d'une dette (note 16a))	-	(18 382)
Gain sur le règlement des créanciers	183 478	6 000
Remise des intérêts courus lors du règlement partiel de l'emprunt Omega (note 11)	-	15 066
	(2 933 022)	2 684

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

21. Gain des activités abandonnées

La Société a vendu ses actions de Medicannabis en juin 2019 (voir la note 9). Le gain des activités abandonnées a été calculé comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Actions Xebra (7 124 630 actions à 0,30 \$ l'action)	-	2 137 389
Trésorerie	-	321 077
Billets à ordre remis	-	600 000
Actions d'Organto devant être annulées	-	1 193 846
Produit total	-	4 252 312
Immobilisations incorporelles vendues	-	(1 325 227)
Gain sur la vente d'une filiale	-	2 927 085
Coûts d'exploitation :		
Administration et bureau	-	(46 411)
Honoraires professionnels	-	(242 097)
Coûts indirects et charges d'exploitation	-	(53 324)
Coûts et avantages de la main-d'œuvre	-	(27 744)
	-	2 557 509

22. Transactions entre parties liées

(a) Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Salaires, honoraires de consultation et frais de gestion	561 061	509 198
Avantages à court terme des employés	-	19 779
Rémunération à base d'actions	770 573	238 427
	1 331 634	767 404

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'avantages postérieurs à l'emploi, d'indemnités de départ ou d'autres avantages à long terme au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

(b) Transactions entre parties liées :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Services de gestion et d'administration fournis par des sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs	562 705	270 674
Achat de produits auprès d'une société ayant un dirigeant commun	23 606	12 449
Vente de produits à une société ayant un dirigeant commun	83 441	257 472
	669 752	540 595

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

(c) Soldes inclus dans les créditeurs :

	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Salaires, honoraires de consultation et frais de gestion	895 953	503 237
Services administratifs	111 227	114 108
Remboursements de dépenses	598	76 473
Achats de produits	-	2 753
Solde à la clôture de l'exercice	1 007 777	696 571

(d) Soldes inclus dans les débiteurs découlant de la vente de produits :

	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Ventes de produits	-	46 139
Solde à la clôture de l'exercice	-	46 139

(e) Prêts consentis par des administrateurs et des principaux dirigeants :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	107 648
Emprunts reçus	394 737
Emprunts remboursés	(160 107)
Change	6 549
Solde au 31 décembre 2019	348 827
Emprunts reçus	346 922
Emprunts remboursés	(436 115)
Emprunts réglés au moyen d'obligations convertibles	(285 047)
Change	25 413
Solde au 31 décembre 2020	-

23. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(749 808)	12 933
Stocks	38 238	(69 204)
Charges payées d'avance	(475 739)	(148 912)
Créditeurs et charges à payer	614 138	94 269
	(573 171)	(110 914)

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Les activités d'investissement et de financement hors trésorerie comprennent ce qui suit :

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Actions ordinaires émises :		
pour régler les créditeurs	84 080	-
pour régler un emprunt bancaire	4 471 500	-
pour régler les emprunts à court terme	162 817	-
dans le cadre de l'acquisition de Medicannabis	-	1 193 846
Actions ordinaires devant être annulées :		
dans le cadre de la vente de l'usine de transformation au Guatemala	-	(440 494)
dans le cadre de la vente de Medicannabis	-	(1 193 846)
Obligations convertibles émises :		
pour régler les emprunts à court terme	357 093	-
pour régler les intérêts courus	1 050	-
pour régler les créditeurs	201 550	141 930
Créditeurs réglés au moyen d'emprunts à court terme	72 603	-
Emprunts réglés :		
dans le cadre de la vente de l'usine de transformation au Guatemala	-	428 782
dans le cadre de la vente de Medicannabis	-	600 000

24. Information sectorielle

La Société compte un seul secteur à présenter, soit l'approvisionnement, la transformation, l'emballage et la distribution de produits alimentaires biologiques et de spécialité. Un client important représente 14 % des ventes (60 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019). Toutes les ventes de la Société sont réalisées en Europe et tous ses clients sont en Europe.

L'information par zone géographique se présente comme suit :

	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Actifs à long terme		
Canada	1 040 582	2 204 340
Europe	-	12 226
	1 040 582	2 216 566

25. Engagements

Au 31 décembre 2020, la Société avait conclu des ententes avec des fournisseurs de services qui prévoient les paiements minimaux suivants :

	Dans 1 an	Dans 1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
	140 625	-	-	140 625
Frais administratifs	2 344	-	-	2 344
Frais de gestion	142 969	-	-	142 969

26. Risque financier et gestion du capital

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers. Les expositions aux risques et leur incidence sur les instruments financiers de la Société au 31 décembre 2020 sont résumées ci-dessous. Le conseil d'administration examine avec la direction les principaux risques auxquels la Société est exposée ainsi que les systèmes mis en place pour gérer ces risques.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte en raison du défaut d'un client ou d'un tiers de s'acquitter de ses obligations envers la Société. La principale exposition au risque de crédit de la Société se trouve dans ses comptes de caisse et ses débiteurs. Le risque de crédit associé aux débiteurs est considéré comme étant modéré.

L'exposition au risque de crédit de la trésorerie se limite à la valeur comptable de celle-ci à la date de l'état de la situation financière. La trésorerie est détenue sous forme de dépôts auprès de banques à charte solvables au Canada, au Guatemala, en Argentine, au Mexique et en Europe. Le risque est évalué comme étant faible.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle des besoins généraux de la Société et de ses besoins de financement. La Société gère le risque de liquidité en tentant de maintenir des soldes de trésorerie suffisants. Les besoins de liquidités sont gérés en fonction des flux de trésorerie prévus afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de capitaux pour respecter les obligations à court terme. Au 31 décembre 2020, la Société disposait d'un fonds de roulement de 2 580 088 \$ (déficit de 4 027 532 \$ en 2019). Le risque de liquidité est évalué comme étant élevé.

Jusqu'à présent, la Société a été en mesure de combler toute insuffisance de fonds pour répondre à ses besoins financiers à court terme en se tournant vers les marchés d'actions et de titres de dette pour obtenir le financement nécessaire à la poursuite de ses activités. La Société continuera de recourir au financement par actions ou par emprunt jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de réaliser des résultats d'exploitation rentables constants. Voir la note 1 portant sur la continuité d'exploitation.

(c) Risques de marché – taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt, car elle n'a aucune dette assujettie à des taux d'intérêt variables.

Analyse de sensibilité

Une variation de 1 % des taux d'intérêt ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats et les capitaux propres de la Société.

Comme la monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien et que les opérations effectuées dans des devises comme le dollar américain, l'euro, le quetzal guatémaltèque et le peso argentin sont converties en dollars canadiens, les variations des taux de change entre ces devises peuvent avoir une incidence sur les résultats et les capitaux propres de la Société. Une variation de plus ou moins 10 % du taux de change entre ces monnaies et le dollar canadien peut avoir une incidence d'environ 195 000 \$ sur la perte nette.

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer que la structure du capital optimale est maintenue afin de réduire le coût du capital global et de permettre à la Société de disposer de la souplesse nécessaire pour répondre aux variations de ses besoins en fonds de roulement.

Pour la gestion du capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres, déduction faite de la trésorerie.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions ou d'acquérir ou de céder des actifs, ou d'ajuster le montant de la trésorerie et des placements.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capital, la Société surveille régulièrement son fonds de roulement et ses flux de trésorerie. Aucun changement n'a été apporté aux politiques et procédures de gestion du capital de la Société depuis la fin du dernier exercice.

Juste valeur

La Société a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers en fonction de méthodes d'évaluation appropriées.

La norme IFRS 7, *Instruments financiers; Informations à fournir* établit une hiérarchie de la juste valeur qui classe par ordre de priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés indiqués au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d., les prix) soit indirectement (c.-à-d., les dérivés de prix);
- Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers en fonction de méthodes d'évaluation pertinentes comme suit :

- la juste valeur de la trésorerie est fondée sur des données d'entrée de niveau 1 et se rapproche de sa valeur comptable en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers;
- la juste valeur des titres de placement de la Société, qui ne sont pas cotés en bourse, a été estimée au moyen de données d'entrée de niveau 2, soit le montant du financement récent ou en cours provenant d'investisseurs externes;
- la juste valeur de la composante passif des obligations convertibles de la Société était fondée sur des données d'entrée de niveau 2.

27. Impôts

La charge d'impôts présentée diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition fédéraux et provinciaux canadiens pertinents à la perte avant impôts en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2020	2019
	(\$)	(\$)
Résultat net (perte nette) de l'exercice	(7 054 745)	10 411
Taux d'imposition prévu par la loi	27 %	27 %
Impôt sur le résultat (recouvré) calculé aux taux prévus par la loi	(1 904 800)	2 800
Différences d'impôt étranger, variations de taux, opérations de change	1 500	57 900
Expiration de pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	1 500	150 500
Éléments non déductibles	263 000	(692 700)
Frais d'émission d'actions et autres	(12 000)	(24 600)
Variation de la dépréciation des impôts différés	1 650 800	506 100
	-	-

La Société a des différences temporaires déductibles pour lesquels des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés en raison de l'incertitude de leur recouvrement. La composante importante des actifs d'impôts différés non comptabilisés aux 31 décembre 2020 et 2019 se présente comme suit :

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

	31 décembre 2020 (\$)	2019 (\$)
Pertes d'exploitation nettes reportées prospectivement	5 680 400	3 981 800
Frais d'émission d'actions	13 700	43 200
Matériel et autre	746 300	764 600
Total des actifs d'impôts différés non comptabilisés	6 440 400	4 789 600

La Société a des pertes autres qu'en capital dans les juridictions fiscales où elle exerce ses activités :

	31 décembre 2020 (\$)
Canada – expirent entre 2029 et 2040	13 526 500
Pays-Bas – expirent entre 2022 et 2026	7 035 200
Argentine – expirent entre 2021 et 2025	379 300
Mexique – expirent entre 2028 et 2030	519 200
	21 460 200

28. Événements ultérieurs

Acquisition de Fresh Organic Choice

En janvier 2021, Organto a acquis 100 % des actions en circulation de Fresh Organic Choice BV, une société fermée néerlandaise et un fournisseur à longueur d'année d'une gamme complète d'herbes biologiques fraîches coupées, commercialisées sous les marques Fresh Organic Choice. La contrepartie de l'acquisition comprend le paiement de 150 000 euros au comptant, l'émission de 839 570 actions ordinaires d'Organto et une contrepartie conditionnelle à l'ancien propriétaire d'un maximum de 100 000 euros fondée sur des cibles de croissance préétablies à atteindre au cours des trois prochaines années. Les actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années.

Emprunts non garantis portant intérêt

En janvier 2021, la Société a réglé le solde des emprunts non garantis portant intérêt de 295 954 \$ ainsi que des intérêts courus de 2 919 \$ (note 12).

Exercice de bons de souscription

En janvier et février 2021, un total de 11 540 892 actions ordinaires ont été émises à l'exercice de bons de souscription pour un produit de 1 114 508 \$.

Obligations convertibles

En janvier 2021, des obligations convertibles d'une valeur nominale de 310 000 \$ ont été émises pour un produit net de 291 400 \$, déduction faite des frais d'intermédiation. Ces obligations ne sont pas garanties, ont une durée de deux ans et portent intérêt au taux annuel de 8 % payable à terme échu à compter de l'année suivant leur date d'émission. Ces obligations sont convertibles en actions ordinaires d'Organto au prix de 0,30 \$ l'action, et les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des obligations en tout temps. Si, à tout moment après 4 mois à compter de la date d'émission, le cours de clôture des actions de la Société dépasse le cours de conversion de 0,45 \$ ou plus pendant dix jours de bourse consécutifs, la Société a le droit d'exiger la conversion des obligations. La Société a émis 62 000 bons de souscription relativement à ces obligations, chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ pour une période de deux ans.

En février 2021, les obligations convertibles initialement émises en mai 2020 d'une valeur nominale de 55 000 \$ ont été converties et 1 100 000 actions ordinaires ont été émises (note 15).

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

Annulation d'actions

En janvier 2021, la Société a terminé la documentation relative à la vente de ses anciennes installations de transformation situées au Guatemala, et 5 873 357 actions ordinaires ont été annulées. Une partie du produit de la vente de ces installations de transformation comprenait l'annulation et le rachat de 5 873 357 actions ordinaires de la Société (note 10).

Options sur actions

En janvier et février 2021, la Société a attribué un total de 1 000 000 d'options d'une durée de cinq ans à des prix variant de 0,285 \$ à 0,42 \$. De ces options, 230 000 ont été acquises immédiatement et les options restantes seront acquises entre 2021 et 2025.

Unités d'actions de négociation restreinte

Lors de son assemblée générale annuelle des actionnaires de décembre 2020, les actionnaires désintéressés de la Société ont approuvé la mise en œuvre du régime d'unités d'actions de négociation restreinte de la Société. En janvier et février 2021, la Société a émis 1 300 000 unités d'actions de négociation restreinte à des administrateurs. Ces unités sont acquises à raison de 25 % immédiatement et de 25 % tous les six mois par la suite.

Actions gratuites

En avril 2021, la Société a émis 2 000 000 d'actions ordinaires à certains dirigeants à titre de prime d'embauche (note 16).